

ARRETE N° 2019-003 portant désignation et délégation de pouvoir des directeurs des sites pour la gestion des bâtiments de Grenoble INP

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation art L711 et L 712
- Vu** Le code de l'éducation et notamment ses articles règlementaires sur la sécurité des biens et des personnes R 712
- Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).
- Vu** L'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Vu** Le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- Vu** Le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** L'instruction générale sur la santé, la sécurité au travail et la médecine de prévention à l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** L'avis du comité technique du 9 juillet 2015 portant réorganisation des services maintenance et logistique
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 21 novembre 2017 portant élection de Monsieur Pierre BENECH en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

ARRETE

ARTICLE 1 : Désignation site de domaine universitaire Saint-Martin d'Hères

Monsieur Yannick CHAMPION, directeur de recherches, directeur du laboratoire SIMAP, est nommé directeur du site pour la gestion des bâtiments de Grenoble INP du périmètre campus Saint-Martin d'Hères, pour une durée de deux ans à compter du 01 janvier 2019.

A ce titre, il participe à la politique patrimoine de l'établissement en lien avec le vice-président (ou chargé de mission) chargé du patrimoine, il arbitre les moyens financiers du site, il préside les CLHSCT et le comité de site. Ses missions sont définies dans la fiche de mission des directeurs politiques de site.

ARTICLE 2 : Délégation de pouvoirs

Le directeur de site désigné ci-dessus reçoit délégation de pouvoir de l'administrateur général pour l'assister dans l'application du règlement de sécurité incendie dans les ERP. Son rôle est défini dans l'annexe 1 de l'instruction générale sur la santé, la sécurité au travail et la médecine de prévention à Grenoble INP.

ARTICLE 3

Le directeur général des services et l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et affiché aux lieux prévus à cet effet dans les locaux de l'établissement.

Fait à Grenoble, le 03 janvier 2019

L'administrateur général

SIGNE

Pierre BENECH

Vu et pris connaissance
et acceptation de la délégation

SIGNE

Yannick CHAMPION